



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté n° ARS-BFC/DCPT/2024-84
en date du 13/09/2024
portant modification de la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Jura**

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-9, L.1434-10, L.1434-11, R1434-33 ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment son article 158 ;

Vu la loi d'organisation et de transformation du système de santé n° 2019-774 du 24 juillet 2019 portant modification de l'article L1434-10 du code de la Santé Publique ;

Vu le décret en date du 02 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté ARS-BFC/DG/2016/001 du 27 octobre 2016 relatif à la définition des territoires de démocratie sanitaire de la région Bourgogne Franche Comté ;

Vu l'arrêté n° ARS-BFC/DCPT/2023-29 du 17 octobre 2023 portant modification de la liste des membres du Conseil Territorial de Santé du Jura ;

Considérant les propositions de désignation faites par les différents organismes et instances représentatifs des différents collèges, en application des dispositions de l'article R1434-33

Considérant les réponses reçues dans le cadre de l'appel à candidature organisés par l'ARS Bourgogne Franche Comté, publiés le 31 mars 2022 sur le site internet de l'agence, en application des dispositions de l'article R1434-33

ARRETE

Article 1^{er} : Le Conseil Territorial de Santé du département du Jura comprend 50 membres au plus répartis en quatre collèges, ainsi que deux personnes qualifiées et les parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné.

Article 2 : sont membres du Conseil Territorial de Santé du Jura, au titre des collèges

1° - collège des professionnels et offreurs des services de santé (vingt-huit membres)

a) **Six représentants des établissements de santé**

Trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements désignés sur proposition de la fédération qui les représentent

Titulaire : Madame Sylvie ROBIN, directrice Polyclinique du Parc (DOLE) et Clinique du Jura (LONS) - FHP
Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Monsieur Michael HERMOSILA, Directeur CRCP PONT D'HERY - Fondation Arc en Ciel - FEHAP
Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Monsieur Guillaume DUCOLOMB, Directeur Centre Hospitalier Jura Sud - FHF

Suppléance : *en cours de désignation* -FHF

Trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement, désignés sur proposition de la fédération qui les représentent

Titulaire : Docteur Thierry SCHWOB, Polyclinique du Parc - FHP

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Marcel STIUBEI, CRCP PONTD'HERY - Fondation Arc en Ciel - FEHAP

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Perrine DELLON, Centre Hospitalier Jura Sud - FHF

Suppléance : *en cours de désignation* -FHF

b) **Cinq** représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au 1 de l'article L 312-1 et à l'article L 344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnels âgés et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées, désignés sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociale

Titulaire : *en cours de désignation* -FHF

Suppléance : Monsieur Gilles CHAFFANGE, Directeur Centre Hospitalier de DOLE - FHF

Titulaire : Monsieur François MARTI, Administrateur URIOPSS

Suppléance : Monsieur Lionel DEMAY, Directeur ADEF Résidence - URIOPSS

Titulaire : Monsieur Lilian BABE, Directeur ESMS Addicto - Fédération Addiction

Suppléance : Monsieur Sylvain VALLET, Directeur EHPAD Le Parc des Salines - SYNERPA

Titulaire : Madame Marie-Thérèse PUGLIESE, APF France Handicap, FEHAP

Suppléance : Madame Laurence DENIS, Directrice APEI LONS LE SAUNIER - UNAPEI Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire : Monsieur Philippe CANNARD, Directeur Les Amis du Colibri - NEXEM

Suppléance : Monsieur Hervé BECQUART, Directeur Etablissement ODYNEO - NEXEM

c) **Trois** représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Madame Manon BRUNEL, Promotion Santé

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Antonin COLNOT-BREUNE, ASEPT

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Monsieur Emmanuel ANDRE, Fédération des acteurs de la Solidarité

Suppléance : *en cours de désignation*

d) Six représentants des professionnels de santé libéraux

Trois médecins libéraux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire : Docteur Pascal GOFFETTE, URPS Médecins Libéraux

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Philippe VUILLEMIN, URPS Médecins Libéraux

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Docteur Rémi BARDET, URPS Médecins Libéraux

Suppléance : *en cours de désignation*

Trois représentants des autres professions de santé, désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition conjointe des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaire : Monsieur Francis NARGAUD, URPS Masseurs-Kinésithérapeutes

Suppléance : Madame Camille BLUM, URPS Pédicures-Podologues

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléante : Madame Floriane THOMAS, URPS Orthophonistes

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : Madame Mélanie BEDNAROWICZ, URPS Pharmaciens

- e) **Un** représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de santé, désigné par une organisation qui les représente

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- f) **Cinq** représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition des organisations qui les représentent »
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidature organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Monsieur Gérald NGOMA, DAC Bourgogne-Franche-Comté

Suppléance : *en cours de désignation*, DAC Bourgogne-Franche-Comté

Titulaire : Monsieur Jean LAMBÉY, CPTS du Grand Lons

Suppléant : Docteur Laurent RIGAULT, CPTS du Grand Lons, FEMASCO

Titulaire : Docteur Emmanuelle PAGET, FEMASCO

Suppléance : Docteur Marie-Lise DESCHAMPS, FEMASCO

Titulaire : Docteur Alain GUSCHING, ACORELI

Suppléance : Docteur Mohamed EL OUAZZANI, ACORELI

Titulaire : *en cours de désignation*, Mutualité Française du Jura, FNCS

Suppléance : Docteur Gaël FAIVRE, FEMASCO

- g) **Un** représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé sur proposition de la FNEHAD

Titulaire : Monsieur Éric BACHELET, Hospitalia Mutualité, HAD

Suppléance : Monsieur Samuel VILCOT, Hospitalia Mutualité, HAD

- h) **Un** représentant de l'ordre des médecins, désigné par le président du conseil régional de l'ordre ou, le cas échéant, sur proposition conjointe des présidents des conseils régionaux de l'ordre du ressort de l'agence régionale de santé

Titulaire : Docteur Jean-François LOUVRIER, Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Jura

Suppléance : Docteur Cécile SCHWETTERLE, membre titulaire du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Jura

2° - collège des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé (dix membres)

- a) **Six** représentants des usagers des associations agréées au niveau régional ou, à défaut, au niveau national, conformément à l'article L 1114-1, désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le directeur général de l'agence régionale de santé

Titulaire : Monsieur Michel BLEUZE, ARUCAH BFC

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Monsieur Didier PETITJEAN, AVC 39 Jura

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Madame Jeannette GRONDIN, Association Valentin Haüy

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : Monsieur Jean-Paul GENIAUT, UNAPEI BFC

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

Titulaire : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

- b) **Quatre** représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition du ou des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie du ressort du conseil territorial de santé

Titulaire : Monsieur Stéphan ERNOUF, FNATH

Titulaire : Monsieur Yannick DAUBIGNEY, APF

Titulaire : Madame Suzanne DAMIEN, AFTC

Titulaire : Madame Marie-José LAFAY, UNSA

Suppléance : Madame Alexandra BURLON, Notre Maison à AROMAS

Suppléance : Madame Florence CARRAVILLOT, ARA

Suppléance : *en cours de désignation*

Suppléance : *en cours de désignation*

3° - collège des collectivités territoriales ou leurs groupements (sept membres)

- a) **Un** conseiller régional, désigné par la présidente du conseil régional

Titulaire : Monsieur Frédéric PONCET

Suppléance : Madame Liliane LUCCHESI

- b) **Un** représentant du conseil départemental désigné par l'Assemblée des départements de France

Titulaire : Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ

Suppléance : Mme Françoise VESPA

- c) **Un** représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile désigné par le président du conseil départemental

Titulaire : Madame la Directrice Enfance Famille

Suppléance : Madame Christine CHALANDARD, cheffe de service PMI

- d) **Deux** représentants des communautés mentionnées aux articles L 5214-1, L 5215-1, L 5213-1, L 5217-1 ou L 2519-1 du code général des collectivités territoriales regroupant des communes situées en tout ou partie dans le territoire du CTS du Jura, désignés par l'Assemblée des communautés de France

Titulaire : Monsieur Christian BUCHOT, ComCom Porte du Jura

Suppléance : Monsieur Etienne ROUGEAUX, ComCom Val d'Amour

Titulaire : Monsieur Denis MOREL, ComCom Terre d'Emeraude

Suppléance : Madame Françoise GRAS, ComCom Terre d'Emeraude

- e) **Deux** représentants des communes, désignés par l'Association des maires de France

Titulaire : Madame Chantal MARTIN, maire d'Ardon

Suppléance : Monsieur Christian BRETIN, maire de Cousance

Titulaire : Monsieur Jean-François DEMARCHI, maire de Chassale-Molinges

Suppléance : Madame Séverine CALINON, adjointe au maire de Falletans

4° - collège des représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale (trois membres)

- a) **Un** représentant de l'Etat désigné par le préfet du Jura

Titulaire : Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER, Secrétaire Général

Suppléance : Monsieur Maxime GUTZWILLER, Directeur de Cabinet

- b) **Deux** représentants des organismes de sécurité sociale désignés par le directeur général de l'agence régionale de santé, sur proposition conjointe des organismes locaux ou régionaux de sécurité sociale du ressort du conseil

Titulaire : Monsieur Emmanuel FAIVRE, MSA

Suppléance : Madame Anne MYAT, CARSAT

Titulaire : Madame Annaïck LE NOACH, CPAM

Suppléance : Madame Céline BAUER, CPAM

5° deux personnalités qualifiées

- Monsieur Jean-Pierre MOTTET, VIASANTE Horizons, Mutualité Française

- *en cours de désignation*

6° Parlementaires élus dans le ressort du territoire concerné

Sénatrice - Sénateur :

- Madame Sylvie VERMEILLET, sénatrice du Jura
- Monsieur Clément PERNOT, sénateur du Jura

Députées :

- Madame Danielle BRULEBOIS, députée 1^{ère} circonscription du Jura
- Madame Marie-Christine DALLOZ, députée 2^{ème} circonscription du Jura
- Madame Justine GRUET, députée 3^{ème} circonscription du Jura

Article 3 : La durée du mandat des membres du conseil territorial de santé du Jura est de cinq ans, renouvelable une fois, à compter de la date de l'arrêté initial de composition.

Article 4 : La direction du cabinet, du pilotage et des territoires et la directrice de la direction territoriale du Jura de l'Agence Régionale de Santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Article 5 : Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes, en formulant

- un recours gracieux auprès du directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté;
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent.

Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.télérecours.fr

Fait à Lons le Saunier, le

1 8 SEP. 2024

Le Directeur Général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté,



Jean-Jacques COIPLÉ